



FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE

APPEL A PROJETS

Développement des organisations de jeunes dirigées par des jeunes

1 Enjeux

La promotion de l'engagement et du bénévolat des jeunes est un enjeu central pour le ministère chargé de la jeunesse et de la vie associative. Ce thème est un des objectifs prioritaires de la politique du gouvernement en faveur de la jeunesse validée par le Comité interministériel de la jeunesse du 21 février 2013, confirmée par le CIJ du 4 mars 2014.

La vie associative est particulièrement propice à l'apprentissage de l'engagement. C'est pourquoi il apparaît nécessaire d'encourager le développement d'associations de jeunes.

Selon le baromètre Jeunesse de septembre 2010, réalisé par l'Institut français d'opinion publique (IFOP) pour le ministère chargé de la Jeunesse, 66 % des jeunes de 16 à 30 ans font confiance aux associations pour améliorer leur avenir.

L'investissement des jeunes dans le monde associatif s'inscrit dans la durée. Le taux d'adhésion apparaît ainsi stable depuis 1990 : 37 % des jeunes Français de 18 à 29 ans sont membres d'au moins une association¹.

Un jeune de moins de 25 ans sur deux, volontaire ou bénévole, consacre du temps à une action de solidarité nationale ou internationale, action éducative, sportive, culturelle, sociale ou sanitaire. Cependant, comme l'analyse Jean-Claude Richez dans le débat public « *le discours sur les jeunes qui ne veulent plus militer, qui ne s'engagent plus, qui refusent de prendre des responsabilités dans les associations demeure paradoxalement présent* »².

Des formes d'engagement des jeunes en constante évolution.

Le rapport des jeunes à l'engagement a changé : « *la méfiance à l'égard des appareils est de mise. L'organisation hiérarchique ne correspond plus à leur demande de participation directe* »³. Cet état de fait est lié à un élargissement et à une recomposition du registre de la participation sociale et politique « à la carte, éphémère, multiple, à distance »⁴. Un élément central de cette transformation repose sur l'inscription des formes nouvelles d'engagement dans le contexte spécifique de l'emploi des jeunes.

¹ Bernard Roudet, « Participation associative : des jeunes plus engagés dans la vie de la cité », *Jeunesses : études et synthèses*, n°4, mai 2011.

² Jean-Claude Richez, « *Cinq contributions autour de la question de la participation des jeunes* », INJEP, Paris, mars 2012.

³ Anne Muxel, « Les jeunes ont un nouveau rapport au politique », *Sciences humaines*, février 2012.

⁴ Jacques Ion, Bertrand Ravon, 1998, « Causes publiques, affranchissement des appartenances et engagement personnel », *lien social et Politiques*, n°39, p.64

Des transformations porteuses d'enjeux importants pour la professionnalisation et la structuration des organisations de jeunes.

Les organisations de jeunes sont soumises à un turn-over important de leurs cadres, ce qui pose la question de la création et de la diffusion d'outils de formation et de transmission. Ces productions méritent réflexion car « *l'acquis de compétences dépasse l'appareil formel d'apprentissage mis à la disposition des jeunes militants ; la transmission opère en grande partie à travers des processus informels de socialisation et de reproduction* »⁵.

Dans les organisations de jeunes dirigées par des jeunes, les pairs apparaissent comme une source d'information centrale. Ils agissent comme « émetteurs d'information » mais participent également au développement et au renforcement de nouvelles pratiques⁶.

La dimension de transmission et de formation est donc cruciale tant pour le développement des organisations que pour les jeunes qui y prennent des responsabilités. La formation rend possible la transmission de compétences civiques et professionnelles.

Un enjeu lié à la diversification des jeunes qui s'engagent.

Des travaux ont souligné la présence de prédispositions familiales dans l'engagement des jeunes, que celui-ci soit politique ou associatif. La précocité de l'engagement pourrait en effet inciter à penser que la socialisation primaire joue un rôle fondamental dans le choix de rejoindre une association.

Pourtant, l'enquête menée auprès de trois organisations de jeunes montre que ces mouvements s'adressent à des publics de jeunes hétérogènes, provenant d'univers sociaux parfois très divers, mais qui ont en commun une incertitude quant à leur avenir professionnel.

Il n'en demeure pas moins que, d'une manière générale, la participation associative est fortement corrélée avec le niveau d'études.

La diversification des publics participant à des formes d'engagement associatif a été l'un des enjeux des expérimentations soutenues par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse en matière d'engagement des jeunes⁷.

Les résultats obtenus diffèrent selon les projets. Des expérimentations ont touché des jeunes « majoritairement urbains, étudiants de familles favorisés, beaucoup plus diplômés et déjà inscrits dans des dynamiques d'engagement »⁸. Par contraste, une expérimentation visait à permettre aux lycéens de proposer eux-mêmes des projets d'engagement, par la méthode « des pairs à pairs », en développant notamment des actions de formation à l'accompagnement de projets de jeunes en tant qu'outil d'autonomisation et d'intégration sociale. L'évaluation fait ressortir un effet positif : « *le public touché est plus souvent un public d'origine modeste que le public habituellement engagé dans les associations* ». L'action menée permet donc « *d'atténuer l'effet de reproduction sociale généralement lié à l'engagement associatif* »⁹.

⁵ Fanny Forgeau Zerbib, Catherine Lenzi Fauraz, *Etude des spécificités des associations de jeunes, dirigées par des jeunes : Animafac, JOC et MRJC*, Rapport d'enquête, décembre 2008.

⁶ Anne Muxel, *L'expérience politique des jeunes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001.

⁷ 15 expérimentations ont été soutenues dans le cadre des premier et troisième appels à projets du FEJ. Pour une présentation de ces expérimentations, voir la [note de description](#) en ligne sur le site du FEJ.

⁸ Boris Teruel (Bureau de sociologie appliquée), « *Bouge tes projets* », rapport final d'évaluation, Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, mars 2013.

⁹ Olivier Galland, Vincenzo Cicchelli, Jasmina Stevanovic, [Outils de développement et de formation sur l'accompagnement de projets à l'initiative des jeunes mineurs](#), rapport final d'évaluation, Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, septembre 2013.

De telles démarches soulignent l'intérêt d'actions visant à favoriser la création ou l'extension d'organisations de jeunes dirigées par des jeunes dans des territoires, urbains ou ruraux, ou auprès de publics qui en sont relativement exclus.

La promotion de l'engagement des jeunes pose la question de la prise en compte de leur parole dans le débat public.

Un fait souvent cité pour montrer le décalage entre les formes d'engagement des jeunes et les formes traditionnelles de reconnaissance de l'engagement politique est le vieillissement de la représentation politique et syndicale.

Comme l'ont notamment montré les travaux de Louis Chauvel, « en 1982, l'âge moyen des représentants politiques ou syndicaux est de 45 ans, il est de 59 ans en 2001 ; le vieillissement est donc de 14 ans en 18 années »¹⁰. En 2007, siègent à l'Assemblée nationale presque cinq fois plus d'élus d'au moins 60 ans que d'élus de moins de 40 ans. Par comparaison, en 2010, les Suédois ont élu trois fois plus de députés de moins de 40 ans que de députés d'au moins 60 ans. En France, les dernières élections législatives ont certes permis un rajeunissement des députés mais celui-ci demeure modeste¹¹.

La difficulté d'accès aux fonctions électives apparaît comme le symptôme d'une difficulté plus large de prise en compte de la parole des jeunes dans le débat public. Faire évoluer cette situation est un enjeu pour les jeunes eux-mêmes. Il s'agit donc d'encourager les jeunes à prendre des responsabilités dans les instances dirigeantes des organisations, de développer des stratégies et des outils pédagogiques d'accompagnement de la mobilisation de jeunes dans des organisations de jeunes et de favoriser l'émergence de jeunes dirigeants.

Des travaux de recherche attestent que l'engagement associatif est associé à une meilleure connaissance et à un intérêt plus marqué pour la politique comparativement au reste de la population¹². En ce sens, « l'accompagnement des jeunes dans leurs expérimentations devient un enjeu décisif inséparable du travail de reconnaissance de ces nouvelles formes d'engagement »¹³.

Mais l'enjeu stratégique est d'accroître la force des organisations de jeunes, organisations dont les membres et les dirigeants ont moins de 30 ans, comme instrument d'expression de la parole des jeunes et d'interpellation.

2- Objectifs et caractéristiques des projets

L'objectif de l'appel à projets est de favoriser la création, le développement et la structuration des organisations de jeunes dirigées par des jeunes ainsi que leur reconnaissance et leur prise en compte dans le débat public.

Cet objectif est décliné selon les 3 axes suivants.

- a. Appui à la création et au regroupement d'organisations de jeunes dirigées par des jeunes (membres et dirigeants de moins de 30 ans)

Ce premier axe vise à encourager la participation et l'engagement des jeunes, à faciliter et à soutenir la création sur l'ensemble du territoire d'organisations de jeunes dirigées par des jeunes. La sensibilisation des

¹⁰ Louis Chauvel, *Le destin des générations*, Presses universitaires de France, Paris, 2010.

¹¹ Luc Rouban, « Les députés de 2012 : quelle diversité ? », CEVIPOF, n°8, juillet 2012.

¹² Nonne Mayer, « Les conséquences politiques du "capital social" : le cas français », *Revue internationale de politique comparée* 3/ 2003 (Vol. 10), p. 381-395.

¹³ Jean-Claude Riche, article cité.

jeunes à l'engagement et la participation associative, la mise en place d'un environnement favorable et facilitateur, une meilleure identification et un accompagnement adapté des structures en création, peuvent faciliter l'émergence de nouvelles organisations.

Les projets pourront porter sur la formation des jeunes cadres, le renforcement et la professionnalisation des organisations et têtes de réseau (accroissement des capacités d'analyse, d'expertise, d'expérimentation, appui au développement), la consolidation de la gouvernance des organisations de jeunes (proposition de nouveaux modes d'accès et de partage des responsabilités, outils de transmission, etc), et sur leur capacité à mobiliser (mise en réseau des initiatives locales) et à coopérer (plateformes, collectifs etc).

Une attention toute particulière sera portée aux projets qui proposent des actions pour favoriser la création d'organisations de jeunes sur les territoires urbains et ruraux où elles sont peu présentes.

b. Mobilisation de davantage de jeunes

Ce deuxième axe vise à renforcer l'implication et la mise en action de davantage de jeunes par le biais d'actions innovantes dans une logique d'empowerment.

Les projets pourront porter sur une plus large information et sensibilisation des jeunes, la mise en place d'accompagnements et d'outils pour faciliter les initiatives.

Une attention toute particulière sera portée aux projets qui proposent des actions pour favoriser la mobilisation de jeunes les plus éloignés des démarches d'engagement et d'expression.

c. Reconnaissance dans le débat public des organisations et des réseaux de jeunes

Ce troisième axe vise à la fois à encourager les jeunes à faire en sorte que la participation et l'expression des jeunes soient entendues et reconnues dans l'espace public.

L'enjeu est d'accroître la capacité d'intervention des organisations de jeunes, de conforter leur représentativité et leur capacité à alimenter le débat public à partir des formes variées de mobilisation des jeunes.

Les projets pourront porter sur le développement de stratégies et d'outils de communication des organisations de jeunes, le renforcement de leur capacité d'interpellation des institutions, le renforcement de leur représentation au sein des organismes et institutions (institutions scolaires, universitaires, CFA, missions locales, CESER, conseils, missions locales....).

Les candidats peuvent s'inscrire dans chaque axe mais sont également invités à présenter des projets qui articulent de manière innovante les différentes formes d'action proposées.

3. Sélection et évaluation des projets

Note importante :

Cet appel à projet se déroulera en deux phases :

> **Une phase de sélection des projets ;**

> **Une phase de sélection des évaluateurs.**

Phase 1 : Sélection des projets

Dans la première phase de cet appel à projets « Développement des organisations de jeunes dirigées par des jeunes », les structures souhaitant développer un projet sont invitées à présenter un projet dans le format de dossier de candidature joint en annexe, téléchargeable sur le site du FEJ, www.experimentation.jeunes.gouv.fr.

Ce projet devra être déposé dans la rubrique « [Déposer un projet](#) », avant le 15 avril 2014 à **minuit**.

Une sélection des projets sera ensuite opérée par un jury composé de spécialistes de la thématique, réuni par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse. Les projets retenus feront l'objet d'évaluations communes, externes et indépendantes.

Phase 2 : Sélection des évaluateurs

Une fois les projets sélectionnés, un ou plusieurs appels d'offres seront publiés en direction des évaluateurs potentiels. Le(s) cahier(s) des charges précisera (ont) les objectifs de ces évaluations et les livrables attendus, en cohérence avec la nature des projets sélectionnés. **Les contraintes liées au protocole d'enquête défini par l'évaluateur s'imposeront aux projets retenus.** Les évaluateurs pourront procéder notamment à des entretiens ou faire passer des questionnaires aux acteurs, partenaires et bénéficiaires du projet.

a. Analyse des projets candidats

4 critères présideront à l'analyse des projets :

- Présence d'objectifs spécifiques, mesurables et atteignables ;
- Originalité et valeur ajoutée des réponses apportées au regard des actions déjà existantes sur le territoire ;
- Capacité à produire des enseignements pour les politiques publiques ;
- Qualité de la construction du projet (méthodologie rigoureuse, modalités opérationnelles explicites, ancrage territorial, partenariats institutionnels, soutenabilité financière, ciblage des publics et/ou prise en compte de tous les jeunes y compris ceux en situation de handicap, etc.).

b. Modalités d'évaluation

L'expérimentation est une innovation de politique sociale, initiée dans un premier temps à une échelle limitée, et mise en œuvre dans des conditions qui permettent d'en évaluer les effets dans l'optique d'une extension ou d'une appropriation par d'autres acteurs. Les projets doivent être construits et dimensionnés de manière à permettre leur évaluation.

Le jury de sélection des projets pourra inciter certaines structures candidates mettant en place des projets similaires à se regrouper ; il pourra également émettre des préconisations concernant par exemple le budget, la formalisation des actions ou les enjeux liés à l'évaluation.

Les projets sélectionnés feront l'objet **d'évaluations communes à plusieurs projets. Ces évaluations seront externes et indépendantes, sélectionnées au niveau national dans le cadre de procédures d'appels d'offres.**

Des cahiers des charges préciseront les attentes et objectifs de ces évaluations, en cohérence avec la nature des projets proposés. **Les contraintes liées au protocole d'enquête défini par l'évaluateur, s'imposeront aux projets retenus dans le cadre du présent appel à projets.** Les évaluateurs retenus pourront procéder notamment à des entretiens ou faire passer des questionnaires aux acteurs, partenaires et bénéficiaires du projet.

Les porteurs de projets sélectionnés devront s'engager à intégrer le protocole d'évaluation prévu par l'évaluateur retenu.

4. Organismes éligibles

Sont éligibles les associations de jeunes (dont les adhérents et les dirigeants ont moins de 30 ans) sur tous les territoires y compris les territoires des Outre-mer.

5. Montant alloué à l'appel à projets

Le montant global alloué à l'appel à projets est de 2 M€ dont 15% maximum sera consacré à l'évaluation.

Ce montant correspond au plafond de l'enveloppe budgétaire consacrée par le FEJ au financement pluriannuel de l'ensemble des expérimentations sélectionnées (projet et évaluation) dans le cadre du présent programme.

6. Cofinancement

La contribution du FEJ ne peut excéder 50 % du budget prévisionnel du projet, ce qui suppose une prise en charge du budget du projet proposé sur les fonds propres de l'organisme ou le recours à un cofinancement extérieur. Les cofinancements ou financements en propre mentionnés dans le budget prévisionnel peuvent inclure notamment en la valorisation d'ETP ou la mise à disposition de locaux.

Les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur. Chaque cofinancement d'origine extérieure devra faire l'objet d'une attestation de contribution signée du co-financeur ou, à défaut, une déclaration d'intention de contribution.

En cas de désistement d'un contributeur financier, la part du budget manquante ne sera pas prise en charge par le FEJ.

Dépenses éligibles : Coûts de fonctionnement et d'investissement

Les dépenses d'investissement pour le projet sont autorisées sous certaines conditions :

- être inscrites dans le budget initial annexé à la convention ;
- faire l'objet d'une argumentation écrite expliquant le choix porté sur l'investissement plutôt que le fonctionnement ;
- être justifiées par un devis dans le dossier de candidature et par une facture à la fin du projet.

La DJEPVA se réserve le droit d'apprécier l'opportunité du financement de la dépense d'investissement par le FEJ, au regard des éléments indiqués ci-dessus.

Les coûts relatifs aux frais de personnels peuvent être financés par le FEJ sauf s'il s'agit de personnels d'un service de l'Etat.

7. Calendrier prévisionnel

Lancement de l'appel à projets : 13 mars 2014
Date limite de dépôt des projets : 15 avril 2014
Sélection des projets : mai 2014
Publication des résultats de sélection des projets : juin 2014

Lancement des appels d'offre d'évaluation : mai 2014
Date limite de dépôt des candidatures des évaluations : juillet 2014
Publication des résultats concernant la sélection des évaluations : août 2014

Durée des projets : 2 ans maximum

Date limite de soumission : 15 avril 2014

Toute information peut également être obtenue auprès de la Mission d'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse :

fonds-jeunes@jeunesse-sports.gouv.fr Secrétariat : 01 40 45 93 22